



LETTONIE¹

Etat: 1^{er} janvier 2022

Index

Aperçu des effets de la convention	1
Imputation d'impôts étrangers prélevés à la source (cf. remarque sous ch. IV)	2
Formule "Residence Certificate-Application for Reduction of or Exemption from"	
Formule "Residence Certificate-Application for Refund"	
Formule "Application for non-registration of permanent establishment"	
Formule "Certificate of residence"	

Aperçu des effets de la convention

I. Etendue des dégrèvements

Nature des revenus	Impôt letton		Dégrèvement conventionnel			Remarques voir chiffres
	Désignation	Taux %	de %	à %	Procédure	
Dividendes						
- payés à des personnes physiques		0/20	0/5	15	II.1	
- payés à des personnes morales						
- Règle		0	-	15		
- Participations dès 10 %		0	-	0	Réduction/ remboursement	
Intérêts						
- payés à des personnes physiques		20	10	10		
- payés à des personnes morales		0	0	0		
Redevances						
- payées à des personnes physiques		23/5	18/0	5		II.2
- payées à des personnes morales		0	-	0		

II. Particularités

1. Les dividendes ne sont pas soumis à un impôt source en Lettonie, sauf pour l'exception suivante: Les dividendes versés avant le 1^{er} janvier 2018 à des personnes physiques sont soumis à un taux de 20 pour cent.

¹ Les données et informations contenues dans ce document sont fournies uniquement à titre informatif, sans engagement ni garantie d'aucune sorte de la part de la Confédération suisse. Ce document est mis à jour périodiquement, mais seules les dispositions juridiques contenues dans les lois fiscales, notamment celles de la convention contre les doubles impositions applicable, font foi. En particulier, s'agissant des informations sur le droit interne de l'Etat partenaire (par ex. taux d'imposition à la source en droit interne, délais pour les demandes de remboursement, etc.), le contribuable est tenu de vérifier ces informations directement auprès des autorités compétentes de l'Etat partenaire.

2. Les redevances versées à des personnes physiques sont soumises à un impôt source de 23 pour cent si elles sont versées pour l'usage d'un droit d'auteur, et de 5 pour cent pour les autres cas.

III. Procédure

La réduction ou le dégrèvement de l'impôt à la source lettone a lieu à la source pour autant qu'une formule spécifique (Residence Certificate-Application for Reduction of or Exemption from) soit présentée avant le paiement. Si le paiement a déjà eu lieu, il est possible de demander le remboursement de l'impôt à la source prélevé en trop au moyen de l'autre formule (Residence Certificate-Application for Refund).

La demande dûment remplie en trois exemplaires (un exemplaire pour le demandeur, un pour le débiteur des revenus et un pour l'autorité fiscale suisse) doit être transmise à l'autorité fiscale cantonale compétente du bénéficiaire des revenus pour attestation de l'assujettissement fiscal en Suisse.

L'autorité fiscale compétente renvoie au demandeur la demande attestée en deux exemplaires (l'exemplaire pour le demandeur et celui pour le débiteur des revenus). En cas de demandes de personnes morales et de sociétés de personnes, l'autorité cantonale transmet une copie de la demande à l'Administration fédérale des contributions.

La demande doit être remise au débiteur des revenus afin que celui-ci la transmette à l'autorité fiscale lettone compétente.

Les formulaires peuvent être téléchargés sous le lien suivant:

<https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/verrechnungssteuer/dienstleistungen/quellensteuer/lettland.html>

IV. Dégrèvements particuliers des impôts suisses

Cf. explications concernant l'imputation d'impôts étrangers prélevés à la source (Notice DA-M)

<https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/verrechnungssteuer/fachinformationen/merkblaetter.html>